

SFCR : SOLVABILITE ET SITUATION FINANCIERE

RAPPORT 2023



Synthèse.....	4
Activité et résultats	4
Système de gouvernance	4
Profil de risque	4
Valorisation à des fins de solvabilité	4
Gestion du capital	4
A. Activité et résultats.....	5
A.1. Activité	5
A.2. Résultats de souscription	6
A.3. Résultats des investissements.....	7
A.4. Résultats des autres activités.....	8
A.5. Autres informations	8
B. Système de gouvernance.....	9
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance.....	9
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	15
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	17
B.4. Système de contrôle interne	21
B.5. Fonction d'audit interne.....	23
B.6. Fonction actuarielle.....	23
B.7. Sous-traitance	24
B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance.....	25
B.9. Autre information importante relative au système de gouvernance.....	25
C. Profil de risque	26
C.1. Risque de souscription	26
C.2. Risque de marché.....	27
C.3. Risque de crédit.....	28
C.4. Risque de liquidité.....	29
C.5. Risque opérationnel	29
C.6. Autres risques importants	30
C.7. Autres informations	30
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	31
D.1. Actifs	31
D.2. Provisions Techniques.....	33
D.3. Autres passifs	37

D.4. Méthodes de valorisation alternatives	37
D.5. Autres informations	37
E. Gestion du capital	38
E.1. Fonds propres	38
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	39
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis...	41
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	41
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	41
E.6. Autres informations.....	41
Annexes.....	42

SYNTHESE

Ce document a été validé par le Conseil d'Administration du 27 mars 2024.

ACTIVITE ET RESULTATS

Les primes émises de PREPAR-IARD en 2023 s'élève à 181 M€, stable par rapport à 2022 (182,3 M€).

Au 31/12/2023, le résultat net après impôt de PREPAR-IARD est de 7,6 M€, en augmentation par rapport à 2022 (au 31/12/2022, le résultat net après impôt de PREPAR-IARD était de 6,2 M€)¹.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

PREPAR-IARD est une société Anonyme à Conseil d'Administration. Au 31/12/2023, le Conseil d'Administration comprend 7 personnes. Elle est dotée de 4 responsables des fonctions-clés.

Le dispositif de contrôle interne de PREPAR-IARD, comprend une Direction ALM et Risques et un Secrétariat Général, permettant de suivre et d'encadrer l'ensemble des risques auxquels elle est soumise.

PROFIL DE RISQUE

PREPAR-IARD commercialise principalement des contrats de protection des assurés. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de souscription. Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de souscription non-vie » et « risque santé ».

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. Ce bilan permet de déterminer le niveau des fonds propres éligibles à la représentation du besoin global de solvabilité.

GESTION DU CAPITAL

Au 31/12/2023, le capital de solvabilité requis (SCR) de PREPAR-IARD est de 28,9 M€, contre 26,7 M€ à fin 2022. Cette hausse du capital de solvabilité requis s'explique par une hausse du risque de marché (+ 0,8 M€) et du risque de souscription santé (+0,8 M€).

Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 61,1 M€ à fin 2023 contre 59,7 M€ à fin 2022. Ces évolutions conduisent à un ratio de couverture Solvabilité II de 211 % à fin 2023, en baisse par rapport à 2022 (223 %).

¹ C.f. les parties A.2.et A.3. pour les éléments relatifs au compte de résultat.

A. Activité et résultats

A.1. ACTIVITE

A.1.1. Introduction

Créée en 1990, PREPAR-IARD est une société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros.

Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire.

PREPAR-IARD propose des contrats d'assurance de personnes ou de biens, principalement auprès des clients de la BRED.

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-IARD sont les suivantes :

- ▶ branche 1 (Accident)
- ▶ branche 2 (Maladie - Arrêt de travail)
- ▶ branche 16 (Pertes Pécuniaires)

PREPAR-IARD est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- ▶ Cabinet KPMG SA

Tour Egho-2 avenue Gambetta, 92066 PARIS La Défense Cedex,

- ▶ Cabinet Deloitte France

Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 PARIS La Défense Cedex.

A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principales garanties commercialisées sont les suivantes :

- ▶ des garanties santé et arrêt de travail.
- ▶ des garanties « pertes pécuniaires » (vol des moyens de paiement, pertes de revenus liées au chômage...);
- ▶ des garanties « décès accidentel » (paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés tels que livret A, PEL, PERP..., paiement d'une indemnité mensuelle...);

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des primes acquises (en K€) sur les deux derniers exercices :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	Répartition 2023	2022	Variation 2022/2023
Santé et Arrêt de travail	145 859	80 %	146 200	-0,2 %
Pertes pécuniaires	22 319	12 %	21 290	4,8 %
Décès accidentel	14 736	8 %	13 802	6,8 %
TOTAL	182 914		181 292	1 %

En 2023, l'activité commerciale progresse de 0,6 %, à 182,9 M€. L'activité Santé est désormais largement prépondérante et restera le segment le plus dynamique dans les années à venir.

La santé étant développée par le biais de partenaires extérieurs, le périmètre géographique de cette activité est la France entière.

A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

A.2.1. Eléments comptables

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-IARD en 2023 et 2022.

En milliers d'euros	2023			2022		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	182 914	137 793	45 121	181 292	136 370	44 923
Charges de sinistres (*)	-107 914	-96 172	-11 742	-97 593	-84 698	-12 896
Solde de souscription	75 000	41 621	33 379	83 699	51 672	32 027
Charges des autres provisions techniques	217	74	143	1 244	1 097	146
Autres charges techniques	-2 590	0	-2 590	-1 870	0	-1 870
Produits des placements alloués (**)	209	0	209	5	0	5
Frais (***)	-65 404	-44 359	-21 045	-66 966	-44 999	-21 967
TOTAL	7 432	-2 664	10 096	16 111	7 771	8 340

(*) hors frais de gestion des sinistres. (**) Non inclus dans le QRT S05.01 (***) Hors frais de gestion des placements qui ne figurent pas dans le résultat technique

Au 31/12/2023, le résultat de souscription net de réassurance est de 10 093 K€, en hausse de 21 % par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par :

- ▶ une hausse des primes acquises net de réassurance de 199 K€
- ▶ une hausse de la charge des sinistres net de réassurance de 1 352 K€
- ▶ une baisse de frais et de commissions de 922 K€.

Au 31/12/2023, les frais sont de 21 045 K€ et se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2023	2022
Frais d'acquisition	51 207	52 859
Frais d'administration	8 479	8 342
Frais de gestion des sinistres	5 719	5 764
Autres Frais	0	0
Commissions de réassurance	-44 359	-44 999
Frais et commissions	21 045	21 967

A.2.3. Produit Net Assurance

Globalement, toutes activités confondues, le Produit Net Assurance récurrent, défini comme la différence entre les cotisations encaissées d'une part, les sinistres et les commissions reversées d'autre part, de laquelle est retranché le solde de réassurance, est de 13,6 M€ en 2023.

Du fait de l'organisation de l'entreprise et de la délégation quasi-complète de la gestion administrative, ce solde intermédiaire est très proche du résultat avant impôt.

A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

A.3.1. Répartition des actifs

En valeur de marché, le portefeuille d'actifs de PREPAR-IARD est composé comme suit :

- ▶ Les placements de trésorerie (courante et à moins d'un an) en constituent environ 57,5 % du portefeuille
- ▶ Les titres de taux (amortissables et perpétuels) à moyen et long terme constituent environ 33,6 % du portefeuille
- ▶ Les actions, cotées et non cotées, constituent environ 5,8 % du portefeuille
- ▶ L'immobilier constitue environ 3,1 % du portefeuille

A.3.2. Résultats des investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR-IARD par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR-IARD, en valeur nette comptable (normes locales) et en valeur de marché (norme Solvabilité II).

<i>En milliers d'euros</i>	2023		2022	
	En norme Solvabilité 2	En normes comptables locales	En norme Solvabilité 2	En normes comptables locales
Obligations d'Etat	0	0	0	0
Obligations d'entreprises	18 768	19 966	15 578	17 700
Actions	28	25	0	0
Fonds d'investissement	36 633	35 056	33 281	32 666
Titres garantis	0	0	0	0
Trésorerie et dépôts	670	670	47	47
Prêts et prêts hypothécaires	0	0,00	0	0
Immobilier	0	0	0	0
ACTIF TOTAL	56 099	55 717	48 905	50 413

Au 31/12/2023, le revenu des investissements est de 728 K€, en hausse de 712 K€ par rapport à 2022.

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Coupons des Obligations	434	222
Dividendes	86	109
Plus ou moins-values réalisées sur les Obligations	-73	9
Plus ou moins-values réalisées sur les Fonds d'investissement	314	-34
Variation des surcotes/décotes	-22	-40
Variation de la provision pour Dépréciation Durable (PDD)	0	0
Frais de gestion interne et externe des placements	-84	-176
Risque avéré de crédit (PRAC)	73	-73
Intérêts sur dépôts réassureurs	0,0	0
Total revenus des investissements	728	16

Les revenus des autres actifs, les plus-ou-moins-values réalisées dans l'année, la variation des surcotes/décotes, de la provision de dépréciation durable (PDD) en retraitant des frais de gestion (interne et externe).

La hausse globale s'explique principalement par la hausse des coupons des obligations ainsi qu'à la hausse des plus-value réalisées sur les fonds d'investissements.

A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Non significatif.

A.5. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD a délégué la gestion administrative, depuis le process de souscription jusqu'au règlement des prestations, auprès de courtiers gestionnaires spécialisés :

- ▶ WTW, Temporia et UGIP pour l'activité Accident ;
- ▶ Les Groupe APRIL, Mutua Gestion (Santiane), Luxior, Entoria et Zenio pour l'activité Santé ;
- ▶ SPB ou la BRED pour tous les autres produits.

PREPAR-IARD a conservé en interne les autres fonctions :

- ▶ Conception des documents contractuels, y compris conventions de délégation de gestion ;
- ▶ Ressources actuarielles : établissement des tarifs, suivi du risque, établissement des provisions, politique de réassurance.
- ▶ Comptabilisation des opérations.

PREPAR-IARD ne dispose pas de ressources humaines directement affectées à son activité ; celles-ci lui sont déléguées par PREPAR-VIE, la Société d'Assurance-Vie du Groupe BRED, et font l'objet d'une refacturation interne.

B. Système de gouvernance

B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1. Conseil d'Administration

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et peut révoquer le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et la gestion de la société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- ▶ Les temps forts de l'activité commerciale
- ▶ Les résultats commerciaux
- ▶ Le fonctionnement interne
- ▶ Le plan de développement
- ▶ Les frais généraux
- ▶ Les résultats financiers
- ▶ La gestion des placements
- ▶ Le contrôle interne et la gestion des risques
- ▶ Les perspectives de croissance

Enfin le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général dans un délai raisonnable avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

COMPOSITION

Au 31/12/2023, le Conseil d'Administration comprend 7 personnes.

B.1.2. Dirigeants effectifs

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

Emmanuel de la BASTILLE, depuis le 29 juin 2007

- ▶ Directeur Général (non-administrateur),
- ▶ Directeur Technique et Développement commercial,

Jean-François PELLÉ, depuis le 29 juin 2007

- ▶ Président du Conseil d'Administration.

Ces désignations ont été approuvées pour renouvellement par le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-IARD est constitué du Conseil de d'Administration et des dirigeants effectifs.

B.1.3. Directoire élargi

Ce comité est tenu deux fois par mois, y sont présents :

Jean-François PELLÉ

- ▶ Président du Directoire de PREPAR-VIE

Emmanuel de la BASTILLE

- ▶ Directeur Technique
- ▶ Directeur développement

Patrice TRUGLAS

- ▶ Directeur des Ressources Humaines
- ▶ Directeur des Moyens Généraux

Xavier BRISSET

- ▶ Directeur ALM et Risques

Lisa FITOUSSI

- ▶ Secrétaire Général

Guillaume VILLE

- ▶ Directeur des Investissements

Filipe ALMEIDA

- ▶ Directeur des Systèmes d'Informations

Nadège MARTIN

- ▶ Directeur Service Client

Delphine PASQUIER

- ▶ Directrice Développement Commercial

Stéphanie DE LA ROSA

- ▶ Responsable Comptable

B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR-Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE. Pour la désignation des responsables des fonctions clés, le groupe PREPAR-Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des Assurances.

PREPAR-Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR-Assurance atteste que :

- ▶ Chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- ▶ Chaque fonction a la capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil d'Administration,
- ▶ Chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés :

- ▶ Audit Interne : Cyril DONZELLO,
- ▶ Fonction Actuarielle : Jean-Marc HECART,
- ▶ Gestion des Risques : Lamia ELBAZ,
- ▶ Vérification de la Conformité : Emmanuelle BENHAMOU.

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- ▶ La nature des activités exercées par PREPAR-Assurance, leur ampleur et leur complexité ;
- ▶ L'intégration de PREPAR-Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

Les titulaires des quatre Fonctions Clés ont en commun :

- ▶ Un rattachement hiérarchique à l'un des Dirigeants Effectifs,
- ▶ Un niveau hiérarchique suffisant dans l'entreprise : ils disposent d'une autorité suffisante pour agir, être entendus, et ont accès à toute information nécessaire à l'exercice de leur fonction,
- ▶ L'indépendance nécessaire à leur objectivité et leur impartialité.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE et le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD. Elles ont toutes été également approuvées par l'ACPR (dernière acceptation en date du 2 décembre 2022).

Chaque titulaire de fonction clé doit fournir au moment de sa désignation, le bulletin N°3 émis par le casier judiciaire national. Un nouveau bulletin N°3 peut être demandé à tout moment par l'AMSB.

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions clés au sein de PREPAR-IARD sont les suivantes :

FONCTION AUDIT INTERNE

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- ▶ Évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit ;
- ▶ Planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit ;
- ▶ Suivre la mise en application des recommandations émises en conclusion des missions d'audit.

FONCTION ACTUARIELLE

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- ▶ Analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR-IARD ;
- ▶ Vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- ▶ Apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;
- ▶ Émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ;
- ▶ Produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

FONCTION GESTION DES RISQUES

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- ▶ Assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- ▶ Assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- ▶ Piloter le processus ORSA ;
- ▶ Rendre compte à l'AMSB des expositions au risque.

FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- ▶ Assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ▶ Anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- ▶ Évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité ;
- ▶ Valider la documentation contractuelle et commerciale à destination notamment de la clientèle.

B.1.5. Comitologie

PREPAR-IARD a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Conseil d'Administration ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrit.

COMITOLOGIE OPERATIONNELLE DE PREPAR-IARD (HORS CA)

L'Acticom

- ▶ Rôle Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle
- ▶ Animateur Directrice du développement commercial

Le Comité de Partenariat

- ▶ Rôle Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat
- ▶ Périodicité Selon actualité
- ▶ Animateur Directrice du développement commercial

Le Comité d'Arbitrage de Projet

- ▶ Rôle Suivi planning projets et arbitrage priorités
- ▶ Périodicité Semestrielle
- ▶ Animateur Directeur Système Information

Le Comité de Gestion Financière

- ▶ Rôle Pilotage des opérations financières
- ▶ Périodicité Hebdomadaire
- ▶ Animateur Directeur des investissements

COMITOLOGIE LIEE A LA GESTION DES RISQUES (PILOTAGE TRANSVERSE)**Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance**

- ▶ Rôle Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- ▶ Périodicité Selon actualité, a minima une fois par an
- ▶ Animateur Responsable Gestion des Risques

Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- ▶ Rôle Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle ou selon actualité
- ▶ Animateur Responsable Gestion des Risques

Le Comité de Suivi des Risques non-Conformité

- ▶ Rôle Veille des risques de non-conformité, suivi des actions de remédiation
- ▶ Périodicité Quadrimestrielle + selon actualité
- ▶ Animateur Responsable de la Conformité

Le Comité LCB-FT (Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme)

- ▶ Rôle Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti-Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- ▶ Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- ▶ Animateur Conformité BRED

Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- ▶ Rôle Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2e niveau
- ▶ Périodicité Mensuelle
- ▶ Animateur Responsable du Contrôle Permanent

Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations (COSSI)

- ▶ Rôle : Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- ▶ Périodicité : A minima semestriellement
- ▶ Animateur : Directeur Système Information

AUTRES COMITES

Le Comité Comptable et Prudentiel

- ▶ Rôle : Suivi des sujets liés aux provisions techniques S1, aux modélisations nécessaires au calcul du ratio de solvabilité et aux hypothèses et résultats des ORSA
- ▶ Périodicité : Semestrielle
- ▶ Animateur : Responsable de la Fonction clé actuarielle

Le Comité d'Audit

- ▶ Rôle : Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- ▶ Périodicité : Semestrielle au minimum
- ▶ Animateur : Président du Conseil d'Administration et responsable de la fonction clé Audit interne

COMITES ACTIONNAIRE/PREPAR

Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)

- ▶ Rôle : Avis sur l'allocation stratégique des placements
- ▶ Périodicité : Semestrielle
- ▶ Animateur : Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

Le Comité Investissement BRED

- ▶ Rôle : Avis sur les investissements en actif diversifié
- ▶ Périodicité : Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ▶ Animateur : Direction Financière BRED

Le Comité Crédit BRED

- ▶ Rôle : Avis sur les investissements en actif obligataire
- ▶ Périodicité : Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ▶ Animateur : Direction des engagements BRED

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de compétences, de responsabilité et d'expertise de chacun des collaborateurs et aux niveaux de rémunération par métier du marché du travail du secteur de l'assurance. Par ailleurs, PREPAR-IARD s'est dotée d'une politique de rémunération conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II. Cette politique vise notamment à décourager les prises de risque excessives.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration se concrétise par la distribution de jetons de présence équirépartis. La rémunération des membres de la Direction générale est fixée par le Conseil d'Administration. La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance). La rémunération des personnels mis à disposition de PREPAR-IARD est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

L'AMSB définit les principes de la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Annuellement, toutes les rémunérations font l'objet d'une proposition par le président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance), conformément à cette politique. Elles sont ensuite soumises pour approbation à l'un des membres de l'AMSB.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon, aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque pour améliorer sa rémunération. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon, aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction. Cette rémunération variable attribuée aux collaborateurs est ainsi conditionnée au respect des règles en vigueur au sein de l'entreprise. Il n'existe donc aucun benchmark contractuel sur lequel la rémunération variable est assise.

Ces dispositions s'appliquent également aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Concernant les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée, les membres de la Direction Générale et les cadres de direction y compris les fonctions clés, ne bénéficient d'aucun dispositif supplémentaire à ceux des autres salariés de l'entreprise.

B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- ▶ Compétence : leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente ;
- ▶ Honorabilité : leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau.

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions ou missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à l'entreprise.

Sont visés par ces exigences, d'une part, les mandataires sociaux et les dirigeants effectifs de PREPAR-IARD, à savoir le Président du Conseil d'Administration et les membres du Conseil, ainsi que les membres de la Direction Générale. D'autre part, les personnes exerçant des fonctions clés sont expressément concernées par cet aspect.

LES EXIGENCES

Mandataires sociaux

La compétence des mandataires sociaux est évaluée par le président du conseil d'administration tant individuellement mais aussi de manière collégiale. Il prend en compte dans l'appréciation portée sur chaque membre, sa compétence et son expérience. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre.

Titulaires des fonctions clés

Le titulaire de la fonction clé gestion des risques est en mesure de mettre en place un système de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques individuels et agrégés auxquels l'entreprise est, ou pourrait être, exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le titulaire de la fonction clé de vérification de la conformité a la capacité de mener les missions qui relèvent de son champ d'intervention.

Le titulaire de la fonction clé d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure d'émettre des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles d'entreprise, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Le titulaire de la fonction clé actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience jugée pertinente à la lumière des normes applicables telles que Solvabilité II.

LE PROCESSUS D'APPRECIATION DES COMPETENCES ET D'HONORABILITE**Procédures d'évaluation en matière de compétence**

La compétence de chacun est appréciée de manière individuelle ou collective et est évaluée lors du recrutement et tout au long de sa vie professionnelle :

- ▶ Par l'actionnaire principal pour les dirigeants effectifs ;
- ▶ Par le président du Conseil d'Administration pour les membres du Conseil ;
- ▶ Par les dirigeants de PREPAR-IARD pour les titulaires des fonctions clés.

Désignation des responsables des fonctions clés

L'affectation de la fonction clé à une personne se fait sur la base d'un examen des compétences et de l'expérience de cette personne. Celle-ci est pressentie par ses connaissances, compétences, son expérience et sa formation. La désignation des responsables des fonctions clés est portée à la connaissance du Conseil d'Administration. Chaque fonction clé opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants effectifs auxquels elle rend compte.

L'évaluation annuelle et l'entretien professionnel des personnes exerçant des fonctions clés

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation annuelle est complétée par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de développement. Des procédures comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils, permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation. PREPAR-IARD accompagne les responsables des fonctions clés dans de la formation complémentaire. Le besoin en formation est revu chaque année.

La formation

Des formations sont mises en œuvre pour les mandataires sociaux conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un mandataire social est exigée (déclaration de non-condamnation, copie d'une pièce d'identité) afin d'en justifier l'honorabilité.

La nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs et/ou des responsables des fonctions clés donne lieu à la production par ces derniers des documents suivants :

- ▶ Le formulaire d'information à envoyer à l'ACPR dûment complété et signé conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ Une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ▶ Le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le dirigeant effectif, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- ▶ Le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois émis par le casier judiciaire.

Notification auprès de l'ACPR

La nomination ou le renouvellement d'un dirigeant effectif et/ou d'un responsable de fonction clé est notifié à l'autorité de contrôle (l'ACPR).

B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1. Processus de gestion des risques

Le dispositif interne de gestion des risques est organisé autour de deux directions rattachées à deux

Dirigeants Effectifs :

- ▶ Une Direction ALM et Risques, rattachée au Directeur ALM et Risques, comprenant :
 - Un service Risques en charge d'assurer le suivi du système de gestion des risques, d'établir la cartographie des risques hors conformité et la mise en place de reporting nécessaire à l'analyse et au pilotage des risques,
 - Un service ALM assurant la mise en œuvre et le suivi des travaux liés à Solvabilité II,
 - Le responsable de la Fonction Clé Actuarielle.
- ▶ Une Direction Secrétariat Général, rattachée à la Secrétaire Générale, comprenant :
 - Le service Conformité, en charge de la gestion des risques de non-conformité, notamment l'élaboration d'une cartographie des-dits risques,
 - Le service du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2ème niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Ce service garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel, sous la supervision de la Fonction Clé Conformité. Le Contrôle Permanent de PREPAR-VIE effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti-blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales,
 - Le service Audit Interne,
 - Le service Juridique et Fiscal, en charge de la gestion du risque juridique et fiscal, notamment de la veille juridique, de l'analyse de la réglementation et de la gestion des contentieux clients,
 - Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La fonction gestion des risques est assurée par le responsable des risques. En tant que RFC, elle est rattachée au Directeur ALM et Risques (Membre du Directoire). Cette fonction a pour rôle de :

- ▶ Réaliser la cartographie des risques, validée par le Conseil d'Administration,
- ▶ Participer à la définition de l'appétence aux risques,
- ▶ Participer à la sélection des éléments de pilotage des risques,
- ▶ Soumettre à l'AMSB : le rapport ORSA,
- ▶ Donner son avis sur l'allocation stratégique d'actifs, les partenariats, les nouveaux produits, l'externalisation d'activités, les projets significatifs,
- ▶ Interagir avec la responsable du contrôle permanent, afin d'améliorer les processus internes, en vue, notamment de réduire le risque opérationnel lié aux sujets de données, d'outils, de processus et de contrôle de premier et de deuxième niveau.

Le service Risques est présent à l'ensemble des comités liés à la gestion des Risques (cf. supra) et participe également à certains comités opérationnels, notamment au comité Partenariat. Le comité des Risques Groupe constitue un comité faitier au cours duquel l'ensemble des risques auxquels est soumis PREPAR Assurance est revu, ainsi que les éventuelles interactions entre sous-risques.

Le service des Risques est informé lors de la tarification de nouveaux produits ou lors d'évolutions conséquentes des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, une revue conjointe des risques de souscription, de provisionnement et de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction des Risques.

Le service des Risques de PREPAR-IARD s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques.

Celui-ci est composé des éléments suivants :

- ▶ Identification des risques
- ▶ Evaluation des risques
- ▶ Stratégie face aux risques
- ▶ Surveillance/Contrôle

METHODES D'IDENTIFICATION DES RISQUES

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR-IARD est exposée, la service Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- ▶ L'approche « Top-Down » : basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier.
- ▶ L'approche « Bottom-Up » : basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR-IARD. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR-IARD doit donc être formalisé.
- ▶ L'exploitation des rapports d'audit.
- ▶ L'exploitation des bases d'incidents.
- ▶ L'exploitation des bases de réclamations.
- ▶ L'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- ▶ L'exploitation des calculs statistiques et règlementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR-IARD de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événements, conséquences).

METHODES D'ÉVALUATION DES RISQUES

Le service Risques est chargé d'établir une cartographie des risques hors conformité. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR-IARD cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- ▶ Fort
- ▶ Moyen
- ▶ Faible

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance × Impact

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques.

STRATEGIE FACE AUX RISQUES

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. La déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques
2. La décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- ▶ Contrôles formalisés de 1er et 2ème niveau.
- ▶ Documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- ▶ Eléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance ...
- ▶ Moyens : humains, matériels, ...
- ▶ Gestion des incidents et pertes

SURVEILLANCE/CONTROLE

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement de PREPAR-IARD est conduite en fonction des contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers. Elle répond par conséquent à ces différentes contraintes, tout en s'incorporant dans le risk management global de l'entreprise.

Elle est soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la politique d'investissement évolue, pour fixer les orientations.

Le processus lié aux Investissements s'articule autour de deux niveaux d'éligibilité :

- ▶ Eléments de réglementation : Éligibilité des investissements, règles de valorisation et mode de comptabilisation.
- ▶ Règles internes : Éligibilité des émetteurs et contreparties et des produits

La politique d'investissement est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale.

Les décisions d'allocation stratégique sont prises après consultation de plusieurs Comités et par le processus suivant :

1. Direction des Investissements propose une allocation d'actif par cantons.
2. Direction ALM & Risques fait les analyses de gestion actif-passif si nécessaire.
3. Fonction clé gestion des risques émet un avis sur la proposition d'allocation.
4. Présentation de l'allocation au Comité Stratégie Finance du Groupe BRED pour avis.
5. Présentation au Directoire.

Les décisions d'allocation tactique et de picking sont prises par le Directeur des investissements de PREPAR-VIE dans le cadre de la politique des investissements.

Le suivi des risques financiers est présenté par le service Risques de PREPAR-VIE au Comité des Risques et de la Solvabilité et au Conseil d'Administration de PREPAR-IARD.

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA mis en place par PREPAR-IARD permet de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques, piloté par le RFC gestion des risques. Ce processus fait l'objet d'une politique écrite, validée par l'AMSB.

Ainsi, les acteurs du processus participent à l'établissement des scénarii prospectifs et des sensibilités à mener sur le ratio de couverture du SCR. Ils s'assurent du profil d'adéquation de PREPAR-IARD avec la formule standard et établissent le besoin global de solvabilité de la société. Dans ce but, la fonction gestion des risques dispose des études réalisées au cours de l'année au sein de la Direction ALM & Risques, ainsi que des études réalisées notamment par la Direction Technique et Développement commercial et présentées lors du Comité des Risques Groupe annuel.

Les hypothèses utilisées pour les scénarii prospectifs et les résultats sont ensuite discutées et validées par l'AMSB. Celui-ci peut également demander des scénarii complémentaires, notamment en fonction de l'appétence au risque de la société.

Dans le cadre de son évaluation interne PREPAR-IARD précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

Cette évaluation est réalisée périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Ainsi, des situations inhabituelles, telles qu'une forte variation des données économiques ou le développement d'une nouvelle activité par exemple, peuvent déclencher la réalisation d'un ORSA ad-hoc. Son déclenchement est décidé conjointement par la fonction clé gestion des risques et l'AMSB.

Le processus ORSA donne lieu à rédaction d'un rapport, présenté et discuté au Conseil d'Administration puis approuvé par celui-ci et communiqué à l'ACPR. Ce rapport précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. En 2023, après analyse de son profil de risque, PREPAR-IARD conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule pour l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

PREPAR-IARD dispose de plusieurs entités distinctes :

- ▶ Un service Risques chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un reporting permettant le suivi et l'analyse de ces risques.
- ▶ Un service Conformité chargée de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- ▶ Un Audit Interne chargée de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- ▶ Un service Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2e niveau pour l'ensemble des processus et d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le service conformité établit la cartographie des risques LCB-FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

Le service Conformité, le service Contrôle Permanent et le service Risques sont rattachés aux Dirigeants Effectifs.

Le dispositif de maîtrise des risques incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-IARD et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- ▶ D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion, les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-IARD par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à l'entité;
- ▶ D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR-IARD.

B.4.1. Le Contrôle Permanent

LES MOYENS TECHNIQUES

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- ▶ Corpus de procédures métier,
- ▶ Requêtes,
- ▶ Environnement technique dédié,
- ▶ Cartographie des risques,
- ▶ Supports logistiques ou méthodologiques de la BRED BP.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Outre le Code des Assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-IARD respecte par ailleurs les recommandations émises par France Assureurs ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

LIENS AVEC LES DIFFERENTES DIRECTIONS DE CONTROLE DE LA BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR-IARD effectue sa mission en partenariat avec :

- ▶ La Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle,
- ▶ La cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Un point régulier avec la cellule de coordination des filiales est effectué.

ORGANISATION GENERALE : LES CONTROLES

Les risques cartographiés par le service Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- ▶ Le 1er niveau est assuré par le personnel opérationnel ou hiérarchique selon les modes opératoires.
- ▶ Le 2ème niveau est assuré par le Contrôle Permanent.
- ▶ Le 3ème niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Audit interne.

Le plan de contrôle réalisé par le Contrôle Permanent au titre de PREPAR-VIE prend en compte les points de contrôle de PREPAR-IARD.

B.4.2. La Vérification de la Conformité

Le service Conformité exerce son activité à travers trois axes principaux d'intervention :

- ▶ Veille réglementaire
- ▶ Conformité des dispositifs
- ▶ Conformité documentaire et d'opérations

En matière de Sécurité financière le service Conformité a pour mission :

- ▶ D'élaborer et mettre à jour la note cadre et les notes d'applications et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- ▶ De compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

Par ailleurs, le service Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité (constitutive de son plan de conformité). Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie « tous risques » pilotée dans sa globalité par le service Risques.

Le service Conformité :

- ▶ Veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion. Elabore chaque année un Rapport d'Adéquation dans lequel il évalue la prise en compte des risques de non-conformité par les dispositifs mis en place (couverture et efficience). Valide les documentations contractuelles, publicitaires et réglementaires.
- ▶ Établit la cartographie des risques LCB-FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des Assurances ont amené PREPAR-VIE à désigner, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué. Cette fonction dont la réalisation était externalisée auprès de l'Inspection Générale BRED jusqu'ici a été réinternalisée en juillet 2022 sous la supervision de la Secrétaire Générale.

Le responsable de la fonction clé « Audit Interne » propose un plan d'audit pluriannuel couvrant toutes les activités de l'entité. Celui-ci est validé par l'AMSB qui peut éventuellement, le compléter à la demande par des missions thématiques ou ponctuelles.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-IARD.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **Le responsable d'Audit Interne**
 - Communique et fait valider le plan d'audit à l'AMSB,
 - Établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel énoncé,
 - Émet des recommandations,
 - Établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- ▶ **Le Comité d'Audit**
 - Est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
 - Priorise les recommandations,
 - Décide de la réalisation d'audits complémentaires ;
- ▶ **L'AMSB**
 - Approuve le plan d'audit
 - Est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
 - Veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

En 2023, les thématiques suivantes, présentées dans le plan pluriannuel d'audit ont été couvertes :

- ▶ PREPAR Assurance :
 - Fonctionnement de la gouvernance et communication
 - Pilotage et mesure de la qualité des données
 - Provisionnement
 - Tarification
 - Gestion Actif / Passif
 - Logistique
 - Activités externalisées importantes

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

En 2022, PREPAR Assurance a désigné comme responsable de la fonction clé actuarielle M. Jean-Marc HECART.

Son action comporte plusieurs aspects :

- ▶ Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- ▶ Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques.

- ▶ Informer les Conseils du caractère adéquat du calcul des provisions techniques au moins une fois par an, via notamment le rapport de la Fonction Actuarielle.
- ▶ Emettre un avis sur la politique globale de souscription.
- ▶ Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.
- ▶ Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et à l'évaluation interne des risques et de la Solvabilité.
- ▶ Assurer le suivi du risque de modèle.
- ▶ Valider les modèles utilisés par PREPAR.
- ▶ Participer aux Comités PREPAR (Comité de gestion financière, Comité des risques financiers et de la solvabilité, Comité de pilotage des risques et Comité Comptable et Prudentiel), et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitants des risques actuariels, financiers et de solvabilité.

B.7. SOUS-TRAITANCE

Le contrôle des prestations confiées à des prestataires et la conservation, par PREPAR-IARD, de la maîtrise des opérations sous-traitées font l'objet de sa politique Sous-traitance et externalisation, révisée annuellement et validée en Conseil d'Administration.

GOUVERNANCE

S'agissant des activités ou Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques (FIC) au sens du Code des assurances, le service Conformité met en place un dispositif de suivi ad hoc. Le contrôle de la sous-traitance et de l'externalisation s'organise en trois étapes :

- ▶ Les contrôles de premier niveau menés par les fonctions internes, responsables des tâches sous-traitées. Ces contrôles sont définis de manière ad hoc par les équipes internes et sont effectués au fil de l'eau.
- ▶ Les contrôles de deuxième niveau réalisés par le contrôle permanent.
- ▶ Les contrôles de troisième niveau, pouvant être réalisés, par la fonction Audit interne.

IDENTIFICATION ET APPRECIATION

Le service Conformité identifie les activités déléguées. Celles-ci font l'objet d'une communication, sous la forme d'un tableau de synthèse, au moins annuellement à destination de l'AMSB.

Sur la base des dispositions réglementaires et d'appréciation interne du risque, le niveau de criticité (FAIBLE, MOYEN ou FORT) des activités déléguées est apprécié, au moins annuellement, et de manière collégiale par le Contrôle permanent et les Risques.

Si une activité ou une Fonction Importante ou Critique (FIC) fait l'objet d'une délégation, le service Conformité en informe le superviseur, dans les délais réglementaires. Les fonctions clé sont qualifiées, de fait, comme des activités ou fonctions importantes ou critiques.

FORMALISATION DU SUIVI

Les contrôles conduisent :

- ▶ À un reporting du métier au Contrôle permanent, s'agissant des contrôles de premier niveau ;
- ▶ À un reporting par le contrôle permanent, qui intègre le suivi des remarques formulées aux sous-traitants et présenté au comité d'audit ;

- ▶ À un audit régulier par l'Audit interne de sorte à s'assurer que le niveau de maîtrise chez le délégataire / prestataire est équivalent à celui attendu chez PREPAR-IARD. Le cas échéant, des alertes sont lancées et un plan de remédiation est attendu du délégataire / prestataire. Ce plan fait l'objet d'un suivi par la fonction clé Audit interne.

SOUS-TRAITANCE D'ACTIVITES ET DE FONCTIONS IMPORTANTES OU CRITIQUES EN 2023

- ▶ La gestion des contrats Assurance des Emprunteurs de PREPAR-VIE (sous-traitant CBP),
- ▶ La gestion des contrats de prévoyance, prévoyance collective et santé de PREPAR-VIE et PREPAR-IARD (sous-traitant ENTORIA).

B.8. EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE

PREPAR-IARD a mis en place un système de gouvernance qui paraît adapté au profil de risque d'une société d'assurance de personnes commercialisant principalement des produits de prévoyance non-vie et de santé, et soumis en premier lieu à un risque de souscription conséquent.

Ce système repose notamment sur une comitologie dense, favorisant les échanges efficaces entre les différentes Directions, le tout étant synthétisé lors du Comité des Risques Groupe annuel.

Par ailleurs, ce système repose sur un corpus de politiques écrites, conformément à la réglementation, validées en Conseil d'Administration et revues périodiquement.

B.9. AUTRE INFORMATION IMPORTANTE RELATIVE AU SYSTEME DE GOUVERNANCE

PREPAR-IARD n'a pas identifié d'informations relatives à son système de gouvernance complémentaires à ce qui a été décrit dans les sections précédentes.

C. Profil de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Dans ce cadre, PREPAR-IARD commercialisant principalement des contrats de frais de santé et de prévoyance, est soumis majoritairement à un risque de souscription. Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de souscription non-vie » et « risque santé ».

PREPAR-IARD est également soumis au risque de marché au travers de ses investissements d'actifs.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du SCR de la formule standard, au 31/12/2023 et au 31/12/2022 :

En milliers d'euros	2023	2022	Variation	Variation %
Risque de marché	4 455	3 668	787	21 %
Risque de contrepartie	6 306	6 302	4	0,1 %
Risque de souscription Non-Vie	14 494	14 263	232	2 %
Risque de souscription Santé	9 506	8 684	821	9 %
Risque opérationnel	5 487	5 439	49	1 %

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1. Description et évaluation du risque

La correspondance entre les activités de PREPAR-IARD et les catégories de « métiers » sous la nomenclature Solvabilité II est la suivante :

Branche sociale	« Ligne de métier » Solvabilité II	Risque de passif
Décès Accidentel (sauf Individuelle accident)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (ITT)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (Santé)	1 – Assurance des Frais Médicaux	Santé
Pertes Pécuniaires	12 – Pertes Pécuniaires Diverses	Souscription Non-Vie

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- ▶ Le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori ;
- ▶ Le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

Au 31/12/2023, les risques de souscription se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2023	2022	Variation	Variation %
Risque de souscription Non-Vie	14 494	14 263	232	2 %
Risque de souscription Santé	9 506	8 684	821	9 %

L'ensemble de ces deux risques représente 60 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

La progression du risque de souscription Santé et Non-Vie s'explique par la hausse de la composante réserve.

C.1.2. Concentration du risque

La concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-IARD ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, plus grand canal de distribution, est en effet réduite à l'Île-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

Cette particularité entraîne une sensibilité du résultat à tout événement rare, de type catastrophe naturelle ou industrielle, survenant dans l'une de ces régions.

C.1.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD a résilié depuis 2008 les traités en quote-part mis en place antérieurement. Seul le traité couvrant le risque « Perte d'Emploi », négocié par génération pour la durée totale du prêt, est toujours en vigueur. Mais ce produit est très rarement commercialisé et le niveau de primes est désormais marginal.

En revanche, la particularité géographique de l'implantation des assurés (cf. paragraphe ci-dessus) a induit la mise en place d'une couverture de réassurance catastrophe en Excédent de Sinistre par événement depuis 2007.

Le développement des partenariats en Santé nécessite la mise en place de couvertures spécifiques, d'une part pour bénéficier de l'expérience des réassureurs sur ces risques nouveaux pour PREPAR-IARD, d'autre part pour réduire le coût des financements liés à ce mode de distribution. Pour nos partenaires principaux en Santé (en chiffre d'affaires) que sont Entoria et Santiane les traités de réassurance en quote-part sont respectivement de 100 % et 70 %.

C.2. RISQUE DE MARCHÉ

C.2.1. Description et évaluation du risque

En tant qu'entité non-vie, PREPAR-IARD dispose d'un actif diversifié, tout en gardant une forte part en actifs monétaires et assimilés.

Le portefeuille de PREPAR-IARD est composé de :

- ▶ Titres de taux fixes et variables (36,0 % du total portefeuille), soumis au risque de taux et au risque de spread,
- ▶ OPCVM flexibles/performance absolue et OPCVM actions (4,5 % du portefeuille), traités en transparence,
- ▶ Immobilier (3,2 % du portefeuille) soumis au risque immobilier,
- ▶ OPCVM monétaires et assimilés (56,4 % du portefeuille), soumis au risque de contrepartie (cf. paragraphe suivant).

En conséquence, PREPAR-IARD est soumise aux sous-risques de marché de façon homogène.

Elle est également soumise au risque de concentration du fait de son exposition aux titres des maisons mères BRED et BPCE. En revanche, elle n'est pas soumise directement au risque de change mais seulement et accessoirement au travers de la transposition de ses OPCVM.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque.

Le risque de marché représente 11 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-IARD afin de limiter toute concentration du risque :

- ▶ Au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction des Investissements de PREPAR-IARD dans le respect de la politique de gestion du risque d'investissement.
- ▶ La Direction des Investissements de PREPAR-IARD implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique.

C 2.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD ne détient pas de couvertures financières spécifiques permettant de couvrir les risques de marchés.

Une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques...

C 2.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut réaliser des études de sensibilité aux paramètres économiques sur demande de l'AMSB. Toutefois les impacts restent limités du fait de la moindre importance du risque de marché sur le profil de risque global de l'entité.

C.3. RISQUE DE CREDIT

C 3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération suite à la défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR-IARD, ce risque porte sur :

- ▶ L'exposition aux réassureurs,
- ▶ Les dépôts de cash,
- ▶ Les créances.

Le risque de contrepartie est limité pour PREPAR-IARD : il représente 16 % de la somme des composantes du SCR y compris prise en compte du risque opérationnel.

C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque, notamment par le déploiement de limite par signature mise en œuvre lors de la révision de la politique des investissements.

C 3.3. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITE

C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Afin de suivre ce risque, PREPAR-IARD s'assure de la liquidité des titres dans laquelle il investit. Les activités et la structure du bilan de PREPAR-IARD l'immunisent complètement.

C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C.5. RISQUE OPERATIONNEL

C 5.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

En 2023, le risque opérationnel représente 14 % du capital de solvabilité requis.

Le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR-IARD analyse en complément chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative qui peut être complétée, le cas échéant, par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Le comité « contrôle permanent et risque » procède à un suivi mensuel des risques opérationnels qui consiste en :

- ▶ Le suivi du plan de contrôle ;
- ▶ La relève des anomalies et insuffisances détectées.

Un tableau de suivi des incidents opérationnels et pertes est alimenté en temps continu par la fonction clef Risque. Ces incidents sont remontés par les responsables opérationnels, responsables des processus, identifiés dans la cartographie des risques. Le service Risques peut également être sollicitée par les responsables opérationnels dans la qualification des incidents. Ce tableau fait l'objet d'une restitution, trimestriellement, établie par la fonction risque à destination du Directoire et de la Direction des risques de l'actionnaire.

PREPAR-IARD suit plus particulièrement les risques suivants :

- ▶ le risque de non-conformité,
- ▶ les risques liés aux achats et à l'externalisation,
- ▶ les risques liés à l'interruption d'activité et aux dommages aux actifs corporels,
- ▶ les risques liés au système d'information,
- ▶ les risques liés aux ressources humaines,
- ▶ les risques liés aux processus et à la qualité des données,
- ▶ les risques liés à la fraude.

Les risques de types « opérationnels » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ». Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule :

$$\text{Risques} = \text{Vraisemblance} \times \text{Impact.}$$

PREPAR-IARD délègue pratiquement toute la gestion des contrats de son portefeuille d'assurance. Toutefois, PREPAR-IARD conserve la responsabilité finale de ses activités déléguées.

Aussi le recours à l'externalisation de cette activité s'accompagne de mesures complémentaires lui permettant de :

- ▶ garantir, dans le temps, une qualité de service aux assurés ;
- ▶ s'assurer de la pertinence du système de gouvernance des délégataires pour garantir cette qualité de service et la communication, à PREPAR-IARD, des informations nécessaires au pilotage de l'activité ;
- ▶ se prémunir d'une hausse significative de son risque opérationnel.

En fonction de sa criticité et pour chaque délégataire, un plan de contrôle est défini par les métiers en contrôle de niveau 1, par la Direction du Contrôle Permanent en contrôle de niveau 2. En contrôle de niveau 3, des audits sont planifiés à l'issue desquels un rapport de contrôle est rédigé. Cette surveillance et ces contrôles spécifiques portent sur :

- ▶ la gestion administrative et d'intermédiation déléguées au sous-traitant ;
- ▶ la qualité, la disponibilité et la sécurité des données ;
- ▶ les respects des points de conformité ;
- ▶ la gouvernance et le système de contrôle interne ;
- ▶ le plan de continuité de l'activité et de reprise informatique.

C 5.2. Concentration et atténuation du risque

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels consiste en :

- ▶ La mise en place de procédures et de modes opératoires ;
- ▶ La formation des équipes internes sur les sujets générateurs de risques opérationnels ;
- ▶ La mise en place de contrôles de premier et deuxième niveau sur l'ensemble des opérations pouvant conduire aux risques listés supra ;
- ▶ Le suivi et la quantification, le cas échéant, des incidents.

C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Les risques importants auxquels est soumis PREPAR-IARD sont présentés dans les paragraphes précédents.

C.7. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur son profil de risque autres que ce qui précède.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1. ACTIFS

<i>En milliers d'euros</i>	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Frais d'acquisition reportés	D.1.1	0	12 642	-12 642
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	D.1.2	55 430	55 047	382
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		0	0	0
Actions		28	25	3
Obligations		18 768	19 966	-1 197
Organismes de placement collectif		36 633	35 056	1 577
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés				0
Prêts et prêts hypothécaires				0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.3	106 876	112 498	-5 623
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	D.1.4	19 895	64 367	-44 472
Créances nées d'opérations de réassurance		17 608	17 608	0
Autres créances (hors assurance)		0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		670	670	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		0,6	0,6	0
Total de l'actif		200 478	262 832	-62 354

D.1.1. Les Frais d'acquisition reportés

En normes Solvabilité II, les frais d'acquisition sont immédiatement enregistrés comptablement et ne peuvent pas donner lieu à étalement sur les exercices futurs. Ce poste présent dans les comptes sociaux doit donc être annulé dans le bilan prudentiel.

D.1.2. Les placements

D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

▶ **Titres cotés**

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également possible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

▶ **Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)**

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

▶ **Autres titres non cotés**

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

▶ **OPCVM et autres fonds**

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

▶ **Parts de sociétés immobilières (SCPI)**

Elles sont valorisées sur la base de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

D.1.2.2. Ecarts avec les états financiers

Au 31/12/2023 l'écart entre norme Solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à -1 197 K€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les fonds d'investissement s'élève à 1 557 K€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part. Si PREPAR-IARD constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

D.1.3. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions techniques entre les deux normes décrites dans la partie D.2 sur le passif (marge de prudence, frontière des contrats, courbe des taux).

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.4. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels. Au 31/12/2023 elles sont constituées principalement des Provisions Acquises Non Emises (PANE).

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques prudentielles sont évaluées en accord avec les principes Solvabilité II. Dans le cadre d'une approche modulaire et conformément à l'article 77 *quinquies* de la Directive 2009/132/CE, elles se composent des deux éléments suivants :

- ▶ la meilleure estimation, ou Best Estimate (BE), qui correspond à la moyenne pondérée des flux de trésorerie futurs probables et actualisés de la valeur temporelle de l'argent. Elle est calculée brute de réassurance en distinguant les provisions dites « de primes » et les provisions dites « pour sinistres » ;
- ▶ la marge de risque, ou Risk Margin (RM), qui correspond au coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au capital de solvabilité nécessaire pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance pendant toute la durée de ceux-ci.

Conformément à l'article 80 de la Directive, les provisions techniques sont évaluées à *minima* par ligne d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont évalués sous hypothèse de run-off.

Le tableau ci-dessous présentent les provisions techniques sociales et prudentielles de PREPAR-IARD au 31 décembre 2023 :

<i>En milliers d'euros</i>	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	D.2.1	124 136	132 513	-8 377
<i>dont Meilleur Estimation</i>		122 090		
<i>dont Marge de Risque</i>		2 046		
Provisions techniques non vie	D.2.1	-598	5 737	-6 336
<i>dont Meilleur Estimation</i>		-634		
<i>dont Marge de Risque</i>		35		
Total des Provisions Techniques		123 537	138 250	- 14 712

L'écart entre les deux normes s'expliquent principalement par les profits anticipés sur les primes futurs (c.f la partie D.2.4).

D.2.1. Méthodes et options retenues

PRINCIPES GENERAUX

Le calcul de la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des engagements d'assurances de PREPAR-IARD et de l'ensemble des flux de trésorerie futurs à savoir :

- ▶ les prestations attendues ;
- ▶ les commissions et frais ;
- ▶ les primes futures dans les limites fixées par la réglementation.

En l'absence d'interaction forte entre l'actif et le passif, PREPAR-IARD a recours à des modèles de projection dît « déterministe et à passif seul ».

FRAIS ET COMMISSIONS

Les frais inclus dans les provisions technique englobent la totalité des frais supportés par PREPAR-IARD et leur modélisation est cohérente avec la stratégie partenariale de l'entité.

Pour la clôture 2023, les principes méthodologiques retenus pour la meilleure estimation de sinistre sont :

- ▶ Santé : Estimation de la sinistralité par la méthode des triangles de prestations ;
- ▶ Moyen de paiement et perte pécuniaire : Estimation de la sinistralité par la méthode des triangles de charges ;
- ▶ Décès Accidentel : Estimation de la sinistralité cible (S/P) par analyse des comptes de résultat ;
- ▶ Arrêt de travail : Projection des rentes et indemnités sur la base de tables comportementales.

Le calcul de la meilleure estimation de prime se fonde en premier lieu sur l'estimation de la sinistralité cible (S/P).

Lorsque les données ne sont pas suffisantes pour appliquer les méthodes statistiques, les provisions sociales – jugées prudentes - sont retenues pour les garanties à écoulement rapide. Pour les branches longues, un coefficient de passage, évalué sur un périmètre significatif et dont les caractéristiques principales sont similaires, est appliquée aux provisions sociales.

BE POUR SINISTRES

Le BE pour Sinistres correspond aux prestations futures relatives aux sinistres survenus. Sa valorisation se base sur différentes méthodes statistiques qui dépendent :

- ▶ des caractéristiques principales des portefeuilles et des activités ;
- ▶ de la cohérence et de la qualité des données dans le temps ;
- ▶ de la capacité à interpréter actuariellement et économiquement les résultats.

BE POUR PRIMES

PREPAR-IARD applique les règles Solvabilité II relatifs aux frontières des contrats. Toutes, les primes attendues de contrats non souscrits sont exclues. Seules les primes futures de contrats existants et pour lesquels l'entité de ne peut rompre le contrat de manière unilatérale sont projetés.

Les périodes de couverture relatifs à ces primes futures génèrent des prestations qui sont projetées eu égard aux analyses de sinistralités réalisés et à la vitesse d'écoulement des sinistres observés. De la même manière, les prestations relatives aux primes émises non acquises sont modélisées et projetées.

HYPOTHESES ECONOMIQUES

La courbe des taux de référence utilisée pour l'actualisation des flux est la courbe réglementaire EIOPA incluant la correction pour volatilité et la méthodologie de convergence vers le taux forward ultime (UFR).

L'ajustement égalisateur n'est pas utilisé dans le cadre de l'évaluation de la meilleure estimation. Le recours à des scénarios stochastiques est inutile pour les activités de PREPAR-IARD.

D.2.3. Calcul de la marge de risque

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6 % de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- ▶ les SCR de souscription (non-vie et santé),
- ▶ le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- ▶ le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- ▶ les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe ;
- ▶ les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale est égale à 6 % des SCR globaux projetés, actualisés avec la courbe transmise par l'EIOPA.

Au 31/12/2023, elle s'élève à 2 080 K€ (contre 1 743 K€ au 31/12/ 2022).

D.2.4. Analyse du Best Estimate au 31/12/2023

Le tableau ci-dessous présente par ligne d'activité les provisions techniques sociales et prudentielles, hors marge de risque, au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	Normes Sociales			Normes Prudentielles		
	Provisions Techniques			Meilleure estimation (BE)		
	Sinistres à payer	Primes Non Acquises	Total PT	BE de sinistres	BE de primes	Total BE
(1) Assurances des frais médicaux	12 130	8 480	20 609	6 869	4 129	10 999
(2) Assurance de protection du revenu	86 383	25 451	111 834	80 644	30 448	111 091
(12) Assurance pertes pécuniaires diverses	3 757	2 049	5 806	3 734	-4 368	-634
Total	102 270	35 980	138 250	91 248	30 209	121 456

Les calculs de provisions sont régis, respectivement par le « Règlement N° 2015-11 » de l'ANC pour les normes sociales et par - en particulier - la « Direction 2009/138/CE » et le « Règlement Délégué 2015/35 » pour les normes prudentielles. Les écarts normatifs les plus significatifs et ayant trait à l'évaluation des provisions techniques sont :

MARGE DE PRUDENCE INCLUSE DANS LES PROVISIONS SOCIALES

Les provisions sociales peuvent inclure des marges de prudence devant être retraitées dans la meilleure estimation.

Concernant les sinistres déjà survenus, cet écart est le plus prégnant sur les activités « Décès Accidentel ». Les calculs en norme sociale requièrent que l'ensemble des déclarations soient provisionnées. Toutefois, il apparaît d'après les données historiques qu'une part très significative des sinistres déclarés ne relève pas des garanties couvertes et n'entraîne de ce fait aucune prestation. Cet effet est donc retraité pour le calcul de la meilleure estimation.

Concernant les sinistres relatifs aux primes émises non acquise, les normes sociales requièrent de constituer des PPNA égales aux primes perçues au prorata temporis de la période de couverture. Cette règle sous-tend une hypothèse de S/P égal à 100 %. En norme prudentielle, la sinistralité réelle du portefeuille est retenue dans l'évaluation de la meilleure estimation.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ -21,5 M€.

FRONTIERES DES CONTRATS

La réglementation Solvabilité II requière de projeter l'ensemble des contrats pour lesquels l'assureur est engagé à la date de clôture ou dont il a connaissance. Pour les activités PREPAR-IARD, il convient donc de projeter une année d'activité en raison du renouvellement tacite des contrats à la date d'anniversaire.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ +15,6 M€.

COURBE DES TAUX

A la différence des provisions sociales, les flux futurs de trésorerie sont actualisés à la courbe des taux EIOPA pour l'évaluation de la meilleure estimation.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ -4,6 M€.

D.2.5. Evaluation de la réassurance

Les contrats santé et d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée à la meilleure estimation de ces contrats.

Le montant de meilleure estimation cédé est diminué de l'ajustement pour défaut de contrepartie.

D.2.6. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Les provisions techniques prudentielles sont évaluées conformément aux textes de niveau 1 et 2 de la réglementation Solvabilité II ainsi qu'à l'aune des orientations émises par l'Autorité de Tutelle (ACPR).

Les hypothèses nécessaires aux modèles portent une incertitude intrinsèque mais ne doivent être ni surévaluées ni sous-évaluées. Elles sont toutefois retenues de manière à ne pas générer une sous-estimation significative des provisions techniques.

Par ailleurs, les incertitudes liées aux données font également l'objet d'un traitement prudent.

D.2.7. Impact de la Correction pour Volatilité

PREPAR-IARD utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 de la Directive Solvabilité II. Au 31/12/2023, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 10 bps. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

<i>En milliers d'euros</i>	Avec Correction pour Volatilité	Sans Correction pour Volatilité	Impact
Provisions techniques	123 537	124 065	-528
Fonds propres de base	61 084	60 243	841
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	61 084	60 243	841
Capital de solvabilité requis	28 917	28 921	-4
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	61 084	60 243	841
Minimum de capital requis	7 787	7 794	-7

D.3. AUTRES PASSIFS

<i>En milliers d'euros</i>	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Passifs d'impôts différés	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	809	13 948	-13 139
Dettes nées d'opérations de réassurance	8 547	40 228	-31 681
Autres dettes (hors assurance)	6 224	6 118	107
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	276	276	0
Total des Autres Passifs	15 856	60 570	-44 714

Les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

TRAITEMENT DES IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- ▶ actif incorporel,
- ▶ placements,
- ▶ part des réassureurs dans les provisions,
- ▶ amortissements sur primes de remboursement,
- ▶ autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- ▶ provisions techniques.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Les méthodes alternatives d'évaluation des actifs sont détaillées dans le paragraphe D.1.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur la valorisation des actifs et des passifs, autres que ce qui précède.

E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D. Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

E.1. FONDS PROPRES

E.1.1. Politique de gestion du capital

La politique de gestion du capital de PREPAR-IARD définit le cadre de sa gestion du capital. Elle est revue périodiquement et validée par l'AMSB.

PREPAR-IARD dispose d'un plan de gestion du capital à moyen terme (horizon de son Business Plan), formalisé par le scenario central de son budget, qui tient compte :

- ▶ des émissions de capital planifiées,
- ▶ de la maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,
- ▶ de la manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites de niveaux,
- ▶ de l'application de la politique de distribution et comment cela affecte les fonds propres,
- ▶ de l'impact de la fin de la période de transition de Solvabilité II.

Les éventuelles décisions relatives à la gestion du capital relèvent de l'AMSB en lien avec l'actionnaire de PREPAR.

Par ailleurs, la gestion du capital à court terme est réalisée au travers du suivi annuel des ratios de couverture du SCR et du MCR, réalisé lors des Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité, et présenté en Conseil d'Administration. Une information complémentaire peut être également envoyée aux membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration en cas de forte évolution de ces ratios.

La distribution des dividendes est régie par les statuts de PREPAR-IARD. Le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes. L'assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de dividendes, les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

La décision de verser des dividendes est appréciée en lien avec l'appétence aux risques de PREPAR-IARD et sa solvabilité. En particulier, PREPAR-IARD peut ne pas procéder à un versement de dividendes de façon à renforcer ses fonds propres et assurer sa pérennité. Depuis l'exercice 2013, PREPAR-IARD a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

E.1.2. Fonds Propres au 31/12/2023

En milliers d'euros	2023			Détail des FP au 31/12/2022	Evolution
	Détail des FP au 31/12/2023	FP éligibles à la couverture du SCR	FP éligibles à la couverture du MCR		
Capitaux propres	800	800	800	800	0
Primes d'émission	0,00	0,00	0,00	0	0
Réserve de réconciliation	60 284	60 284	60 284	58 877	1 407
<i>dont Report à nouveau</i>	52 688	52 688	52 688	46 520	6 168
<i>dont résultat(*) et réserves libres</i>	10 523	10 523	10 523	9 044	1 480
<i>dont réserve de capitalisation</i>	0	0	0	0	0
<i>dont excédent d'actifs sur passifs</i>	-2 927	-2 927	-2 927	3 313	-6 240
Passifs subordonnés	0	0	0	0	0
Sous-Total Tier 1	61 084	61 084	61 084	59 677	1 407
Passifs subordonnés	0	0	0	0	0
Sous-total Tier 2	0	0	0	0	0
Total des Fonds propres	61 084	61 084	61 084	59 677	1 407

(*) Après déduction du résultat distribué.

Le capital social, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

Au 31/12/2023, le montant des Fonds Propres en norme Solvabilité II est de 61 084 K€, en hausse de 2 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par les hausses des non-distribution du résultat social, du report à nouveau et de l'excédent d'actifs sur passifs.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

PREPAR-IARD applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2023, le capital de Solvabilité Requis est de 23 430 K€, en hausse de 4 % par rapport à 2021.

Il se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	2023	2022	Variation	Variation %
Risque de marché	4 455	3 668	787	21 %
Risque de contrepartie	6 306	6 302	4	0,1 %
Risque de souscription Non-Vie	14 494	14 263	232	2 %
Risque de souscription Santé	9 506	8 684	821	9 %
Diversification	- 11 332	- 10 491	- 840	8 %
Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)	23 430	22 425	1 004	4 %
Risque opérationnel	5 487	5 439	49	1 %
Capacité d'absorption par les Impôts Différés	756	- 1 154	1 910	-166 %
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	28 917	26 710	2 207	8 %
Ratio de couverture du SCR	211 %	223 %	-12 %	-5 %

Au 31/12/2023, le risque de souscription Non-Vie est de 14 494 K€, en hausse de 1,6 % par rapport à 2021. Il se décompose de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Risque de souscription Non-Vie	14 494	14 263
Dont Risque de Prime et de Provisionnement	9 317	9 033
Dont Risque Catastrophe	9 016	9 008
Diversification	-3 838	-3 778

Au 31/12/2023, le risque de souscription Santé est de 9 506 K€, en hausse de 9 % par rapport à 2022. Il se décompose de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Risque de souscription Santé	9 506	8 684
Dont Risque de Prime et de Provisionnement	9 452	8 631
Dont Risque Catastrophe	206	204
Diversification	-153	-151

Cette hausse s'explique principalement par la hausse du risque de prime et de provisionnement et plus particulièrement par la hausse du volume des provisions.

Sur le périmètre de la Santé, le risque catastrophe consiste en l'agrégation de 3 sous-risques :

- ▶ un accident de masse : un accident arrive simultanément à un grand nombre de personnes dans une même zone géographique ;
- ▶ un accident de concentration : ne concerne plus le périmètre de PREPAR-IARD depuis la résiliation du contrat Assurance Individuelle BRED Hold Up ;
- ▶ une pandémie : concerne le périmètre des contrats santé de PREPAR-IARD.

Pour la détermination du risque d'accident de masse, il est considéré qu'un tel accident a 0,05 % de se produire et que le cas échéant, il conduit à 10 % de décès et 13,5 % d'incapacité. Le montant du risque est obtenu en multipliant ces facteurs par la garantie totale du décès accidentel et de l'ITT, ce qui conduit à une estimation de 288K€ brute de réassurance (le contrat de réassurance s'activant lorsque le seuil de 200 k€ est atteint).

Pour la détermination du risque pandémique, il est considéré qu'un accident entrainerait 1 % des assurés en hospitalisation et 20 % des assurés consulteraient un médecin. Le coût du sinistre brut de réassurance serait alors estimé à 1482 K€ (44 K€ net de réassurance).

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2023, ce plafond est atteint pour un montant de 0€.

E.2.2. Minimum de Solvabilité Requis

Le MCR est calculé selon la formule standard : il résulte d'un calcul linéaire portant sur les primes et les provisions, avec application d'un plancher égal à 25 % du SCR et d'un plafond égal à 45 % du SCR.

Le MCR au 31/12/2023 s'élève à 7 787 K€, en hausse de 6 % par rapport à 2021.

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022	Variation	Variation %
MCR linéaire	7 787	7 336	452	6 %
Plancher à 25 %	7 229	6 678	552	8 %
Plafond à 45 %	13 013	12 020	993	8 %
Minimum de Capital Requis (MCR)	7 787	7 336	452	6 %
Ratio de couverture du MCR	784 %	814 %	-29 %	-4 %

La progression du MCR linéaire en 2023 correspond à la progression du chiffre d'affaires sur l'exercice.

E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR-IARD.

E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

PREPAR-IARD n'utilise pas de modèle interne.

E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

PREPAR-IARD n'a constaté aucun manquement au respect de son SCR ou de son MCR au cours de la période sous-revue

E.6. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur la gestion du capital, autres que ce qui précède.

ANNEXES

Pour le SFCR : en milliers d'euros.

► **Etat S.02.01.02 : Bilan (en K€)**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	55 401
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	28 078
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	18 768
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	18 768
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	36 633
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	106 876
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	106 876
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	106 876
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	19 895
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	17 608
Autres créances (hors assurance)	R0380	0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	670
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1
Total de l'actif	R0500	200 450

		Valeur Solvabilité II C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	123 537
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-598
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	-634
Marge de risque	R0550	35
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	124 136
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	122 090
Marge de risque	R0590	2 046
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	809
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 547
Autres dettes (hors assurance)	R0840	6 224
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	276
Total du passif	R0900	139 394
Excédent d'actif sur passif	R1000	61 056

► **Etat S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	79 731	78 313							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	69 521	65 902							
Net	R0200	10 210	12 411							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	82 828	77 768							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	71 364	65 581							
Net	R0300	11 464	12 187							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	61 535	43 266							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	32 546	63 626							
Net	R0400	28 989	-20 360							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	2 221	3 443							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110		22 946					180 990	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140		848					136 271	
Net	R0200		22 098					44 719	
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210		22 319					182 914	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240		848					137 793	
Net	R0300		21 471					45 121	
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310		3 113					107 914	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340		0					96 172	
Net	R0400		3 113					11 742	
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550		2 815					8 479	
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

► **Etat S.17.01.02: Provisions techniques non-vie**

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	4 129	30 448				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 451	-1 425				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	6 869	80 644				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 627	66 707				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 243	13 937				
Total meilleure estimation – brut	R0260	10 999	111 091				
Total meilleure estimation – net	R0270	2 694	12 512				
Marge de risque	R0280	273	1 270				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	11 272	112 361				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	8 305	98 580				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	2 968	13 782				

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						-4 368
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						-4 368
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						3 734
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						3 734
Total meilleure estimation – brut	R0260						-634
Total meilleure estimation – net	R0270						-634
Marge de risque	R0280						538
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						-96
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						-96

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					30 209
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					34 551
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					-4 342
Provisions pour sinistres						0
Brut	R0160					91 248
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					72 334
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					18 914
Total meilleure estimation – brut	R0260					121 456
Total meilleure estimation – net	R0270					14 572
Marge de risque	R0280					2 081
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					0
Meilleure estimation	R0300					0
Marge de risque	R0310					0
Provisions techniques – Total						0
Provisions techniques – Total	R0320					123 537
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					106 884
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					16 653

► **Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	123 537			528,0	
Fonds propres de base	R0020	61 084			-840,7	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	61 084			-840,7	
Capital de solvabilité requis	R0090	28 917			4,4	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	61 084			-840,7	
Minimum de capital requis	R0110	7 787			7,0	

► **Etat S.23.01.01 : Fonds propres**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	800	800			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	60 284	60 284			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	61 084	61 084			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	61 084	61 084			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	61 084	61 084			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	61 084	61 084			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	61 084	61 084			
Capital de solvabilité requis	R0580	28 917				
Minimum de capital requis	R0600	7 787				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	211 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	784 %				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	61 084	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	800	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	60 284	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	118	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	118	

► **Etat S.25.01.21: Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0180
Risque de marché	R0010	4 455		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 306		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040	9 506		
Risque de souscription en non-vie	R0050	14 494		
Diversification	R0060	-11 332		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	23 430		

Calcul du capital de solvabilité requis		-
Risque opérationnel	R0130	5 487
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	28 917
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	28 917
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

- ▶ **Etat S.28.01.01: Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010		
RésultatMCR _{NL}	R0010	7 787	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		3 414	10 210
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		10 210	12 411
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		5 725	22 098
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
RésultatMCR _L	R0200		0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		-
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		-
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		-
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		-
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	-	

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	7 787
Capital de solvabilité requis	R0310	28 917
Plafond du MCR	R0320	13 013
Plancher du MCR	R0330	7 229
MCR combiné	R0340	7 787
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500

		C0070
Minimum de capital requis	R0400	7 787